



convocation au tribunal de grande instance

Par **le beau**, le **12/03/2009** à **19:22**

bonjour je suis convoqué le 20 mars au tribunal de grande instance a Rouen ma question : je fait un dossier d'aide juridictionnelle sur ma convocation j'ai cocher pour avoir un avocat d'office que doit je faire avec le dossier ?

doit-je l'envoyer si c'est le cas a qui ?

ou le remettre a mon avocat le jour de ma convocation !!!!

je vous remerci par avance de vos réponse merci